



**CCI HAUTES-ALPES**

## **ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CARTE PROFESSIONNELLE OU SUPPRESSION D'UNE ACTIVITÉ SUR LA CARTE PROFESSIONNELLE**

**La procédure de renouvellement vaut également pour la mise à jour d'une carte délivrée par une préfecture (à l'exception de l'obligation de formation continue)**

### **Formulaire**

Formulaire de demande de renouvellement de carte complété et signé par le(s) demandeur(s).

### **Coût**

120 euros

### **Pièces justificatives<sup>1</sup>**

**Les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté**

1 extrait K-bis original de moins de 1 mois.

L'original de la carte professionnelle en cours de validité.

1 copie de l'attestation de garantie financière, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, pour chacune des activités exercées OU 1 déclaration sur l'honneur du demandeur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.

1 copie de l'attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées.

1 copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur<sup>2</sup>.

Pour un ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : 1 autorisation, signée en original, de consulter le bulletin n°2 du casier judiciaire du pays d'origine.

Pour un ressortissant d'un État hors Union européenne ou Espace économique européen : 1 extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois (ou à défaut un document équivalent) délivré par l'autorité judiciaire ou administrative du pays concerné.

Pour le renouvellement d'une carte arrivant à expiration : 1 attestation de l'organisme de formation mentionnant les objectifs, le programme complet, la durée et la date de réalisation de la formation<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction du dossier.

<sup>2</sup> Carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou extrait d'acte de naissance pour la consultation du bulletin n°2 du casier judiciaire. En cas de pluralité de demandeurs (co-gérance), tous les demandeurs doivent fournir une copie recto-verso de leur pièce d'identité.

<sup>3</sup> Tous les représentants légaux et statutaires doivent justifier d'une formation continue d'une durée de **28 heures minimum pour les cartes expirant en 2018** (42 heures pour les cartes expirant en 2019).



## CCI HAUTES-ALPES

- Pour une société : 1 copie des statuts à jour certifiée conforme par le demandeur ET une liste des souscripteurs, certifiée conforme par le demandeur, précisant l'identité des actionnaires ou associés et le nombre d'actions ou parts détenues par chacun d'eux ET une copie de la pièce d'identité des associés détenant, directement ou indirectement, au moins 25 % des parts ou actions<sup>4</sup>.
  
- Pour les activités de « transaction sur immeubles et fonds de commerce » et « marchand de listes » avec détention de fonds directe ou indirecte : 1 attestation de « compte séquestre » délivré par l'établissement bancaire.
  
- Pour le renouvellement d'une carte délivrée par une préfecture avec ajout d'un représentant légal ou statutaire : 1 copie des diplômes, titres ou bulletins de salaire, certifiée conforme par le demandeur, attestant qu'il remplit les conditions d'aptitude professionnelle<sup>5</sup>.  
\_ Si ce représentant légal ou statutaire est ressortissant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou d'un Etat tiers : ajouter 1 copie, certifiée conforme par le(s) demandeur(s), du diplôme ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.
  
- Pour l'ajout d'une activité sur une carte professionnelle délivrée par une CCI ou une préfecture : 1 copie des diplômes, titres ou bulletins de salaire, certifiée conforme par le demandeur, attestant qu'il remplit les conditions d'aptitude professionnelle<sup>6</sup> pour pouvoir exercer la nouvelle mention demandée.

<sup>4</sup> Si l'associé est une personne morale, 1 extrait K-bis de moins d'un mois de la société et 1 copie de la pièce d'identité en cours de validité du ou des représentant légaux de la société.

<sup>5</sup> S'il existe des représentants légaux ET statutaires (président et directeur général, par exemple), tous les demandeurs doivent remplir les conditions d'aptitude professionnelle

<sup>6</sup> S'il existe des représentants légaux ET statutaires (président et directeur général, par exemple), tous les demandeurs doivent remplir les conditions d'aptitude professionnelle.